

Rapport d'avancement technique

Clause de non responsabilité

La préparation et la réalisation de Project no. IUCN NL/EGP 600067 ont été possible grâce à l'assistance financière de l'UICN - Comité néerlandais (IUCN NL). Les opinions exprimées, les informations présentées et les désignations géographiques et géopolitiques utilisées se sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'IUCN NL ou de ses bailleurs de fonds.

Données de base

Nom et pays de l'organisation : IDEE Casamance, SENEGAL

Titre du projet : L'exploitation responsable des ressources halieutiques côtières pour sauvegarder la biodiversité mangroviennne : une responsabilité partagée tripartite

N° du projet : IUCN NL/EGP projet No. 600067

Rapport présenté par : John Lucas Eichelsheim, projets manager

E-mail et numéro de téléphone : ideecasamance@arc.sn / +221 33 991 45 92

Durée du projet : 15/08/2007 au 15/06/2008

Date et numéro du présent rapport : 29 juin 2008 rapport02

Date du rapport précédent : 07 janvier 2008 rapport01

1. Activités : ce qui a été fait et ce qui va changer

Ce rapport d'activités couvre la période des dix (10) premiers mois du projet.

1) Avec la signature le 08 mars 2008 d'une convention de partenariat entre le Cadre Local de Concertation des Organisations des Producteurs (CLCOP) et IDEE Casamance, la stratégie du projet a radicalement changé d'itinéraire et s'est davantage aligné sur la nouvelle politique Nationale de développement du monde rural. Depuis 1996, les régions, dernières nées des collectivités locales, font l'objet d'importants transferts de compétences de la part de l'État central et jouent un rôle de coordination et d'harmonisation du processus de décentralisation. Cette décentralisation donne plus de pouvoirs aux collectivités locales et en particulier à la Communauté Rurale (CR) à laquelle est désormais confiée la gestion des ressources naturelles. Cette gestion se base sur la cogestion avec les organisations de producteurs (OP) du monde rural. Au sein de chaque CR, ces OP se retrouvent réunies selon leur filière d'activité dans le CLCOP, qui permet aux OP d'une même communauté rurale de se retrouver, de se concerter, d'échanger leurs expériences, de valoriser leurs savoirs et savoir-faire en vue d'améliorer leurs conditions d'activité et de vie. Les différentes organisations de producteurs, Groupement d'Intérêt Economique (GIE), association, coopérative et autres groupements de pêcheurs payent une cotisation au CLCOP qui encadre leurs activités et les propulse à un niveau supérieur. Les services techniques de l'Etat, Service Régional des Pêches et de la Surveillance et autre Service Régional de l'Expansion Rurale, apportent alors un appui technique et conseillent les membres du bureau du CLCOP.

Il a semblé important de partir des niveaux pertinents de prise de décision et par cercle concentrique afin d'élargir l'action à toute la Casamance. Le premier niveau à être identifié comme échelle de partage des problématiques et des fréquentations mutuelles entre les différentes communautés de pêcheurs est le village. Un renforcement de capacités des acteurs de la pêche crevette et des populations riveraines à ce niveau résulte en l'élaboration d'un inventaire exhaustif des acteurs à la base et de leurs moyens d'exploitation. Ce travail participatif est réalisé par les acteurs mêmes et constitue ainsi la première phase d'organisation de ces mêmes acteurs : l'inventaire incite à se réunir et à se rencontrer entre différents modes d'exploitation.

Le village élit alors un comité villageois restreint, appelé Comité Villageois de Gestion, CVG, regroupant représentants de la filière pêche et de la société civile (la dénomination vigilance, jugée trop restrictive, est remplacée par gestion). Dans toute la riva Casamance, l'installation de quelque 90 CVG est prévue. Le projet IUCN NL/EGP couvre trente trois (33) villages avec 68 819 habitants et la commune de Ziguinchor avec 222 629 habitants. La zone d'intervention est établie sur 7 Arrondissements, 10 Communautés Rurales et 2 communes. Vu la complexité et l'hétérogénéité de la filière pêche dans la commune de Ziguinchor, nous avons opté pour l'identification des acteurs par spécialisme (engin de pêche, espèce ciblée) et l'installation d'un cadre de concertation (table ronde) de ses représentants, de plus qu'il n'y a presque pas de zone de pêche à surveiller.

La deuxième plate-forme de concertation est formée par une conglomération de plusieurs CVG autour des plus importants sites de débarquement d'une ou plusieurs CR, ainsi formant une zone de pêche. Les membres des CVG délèguent des élus au Cadre de Cogestion de zone de pêche crevette (CCPC). Le travail de proximité est assuré dans chaque Communauté Rurale par le Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP).

Après avoir assuré l'application de la loi, chaque CCPC élabore une convention locale provisionnelle qui dresse un cadre de référence pour une gestion et une exploitation équitable, en mettant en évidence les spécificités de la zone de pêche. Il y aura 08 CCPC, 04 dans la région de Ziguinchor et 04 dans la région de Kolda. Le projet IUCN NL/EGP couvre quatre CCPC, 01 dans la région de Kolda et 03 dans Ziguinchor.

Le troisième niveau d'organisation est le Collectif des Artisans de la pêche crevette en Casamance, réunissant les membres pêcheurs des CVG et CCPC. Ses membres formulent sur la base de la convention locale de chaque CCPC un code de conduite consensuel pour toute la pêche crevette en Casamance, dont la réglementation est au besoin adaptée à la typicité d'une zone de pêche crevette.

Des séances d'information et de restitution au niveau des CVG promeuvent ce code de conduite.

Les CLCOP organisent des séances d'information et de restitution au niveau des villages pour promouvoir ces codes de conduite et périodiquement inventorier les besoins et contraintes des acteurs de la pêche. Les CLCOP encadrent les réunions villageois des acteurs de la pêche durant lesquelles un état des lieux est dressé en continu (l'activité pêche est continuellement soumise aux changements saisonniers ou climatiques). Ainsi, les membres des collèges de pêcheurs, mareyeurs, micro mareyeurs, micro mareyeuses, peseurs, transformatrices sont acteurs à part entière dans le processus de déterminer l'effectif de chaque OP filière et de leurs moyens respectifs d'exploitation. Les populations riveraines sont associées à toutes les étapes et l'inventaire villageois est validé par le Chef du Village.

Le budget mis à la disposition du CLCOP et les membres du Cadre régional de concertation et de coopération des ruraux (CRCR) est utilisé pour l'encadrement de ce processus de participation active : les déplacements, l'organisation des réunions dans les villages et pour couvrir toute dépense nécessaire des collaborateurs.

L'approche de proximité du CLCOP aboutit à la présentation pour chaque village ciblé :

- d'un inventaire exhaustif des pêcheurs et de leur éventuel ralliement
- d'un inventaire exhaustif des pêcheurs selon l'espèce pêchée
- d'un inventaire exhaustif des engins de pêche et de leur appartenance
- d'un inventaire des mareyeurs qui fréquentent le village
- de PV de réunions avec listes de présence
- du PV de l'installation du Comité Villageois de Gestion, CVG

Le Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Ziguinchor encadre le travail de terrain et fournit le renforcement de capacité nécessaire.

Le rôle, le pouvoir et le fonctionnement des CVG :

Les pêcheurs surveillent sur leur lieu de travail (le fleuve) à l'application de la réglementation retenue. Une infraction est dénoncée au Comité Villageois de Gestion (CVG). Les membres élus de ce CVG essayent de régler le problème à l'amiable. En cas d'échec l'infraction est portée au Cadre de Concertation de la zone de pêche (CCP) qui réunit les délégués des CVG des villages formant une zone de pêche. Ce CCP a recours au pouvoir des élus locaux (PCR, maires) et peut faire appel à tout agent assermenté qui peut imposer la saisie du matériel ou infliger une amende. Durant les réunions périodiques des CVG et du CCP les membres élaborent une convention locale dont la réglementation est appliquée à la zone de pêche et validée par l'Etat (préfet, gouverneur).

Dans la commune de Goudomp et les 34 villages ciblés, les CVG sont installés et au moins deux réunions de zones sont organisées. L'accueil de l'initiative a été plus que favorable. Les acteurs de la pêche et les présidents de Communauté Rurale(PCR) ont unanimement acclamés les concertations locales, réunissant les acteurs de la pêche autour de a problématique qui occupe tous : la raréfaction des ressources halieutiques. Surtout les rencontres rassemblant les acteurs de la pêche et élus locaux des deux rives du fleuve Casamance ont été perçues inédites. Dans la zone de Goudomp, le maire de la commune et quatre Présidents de Communauté Rurale se sont personnellement impliqués dans l'organisation de réunions entre Communautés Rurales (CR) des deux rives. Ainsi, le projet couvre actuellement dans la région de Kolda cinq CR, sur les deux Communautés Rurales initialement prévues.

2) Le Service Régional des Pêches et de la Surveillance (SRPS) est complètement écarté comme acteur exécutif, laissant ce rôle aux CLCOP et devenant conseiller technique. Cette approche est conforme à la nouvelle politique nationale du développement rural, fortement encouragée par la Banque Mondiale, qui manifeste une tendance de plus en plus notable vers « gestion des terroirs ». La « gestion des terroirs » consiste à transférer le contrôle exercé sur la gestion et l'exploitation des ressources naturelles de l'État à la population locale.

C'est dans ce cadre que la formation prévue des agents du Service Régional des Pêches et de la Surveillance n'a pas eu lieu. En concertation avec le CRCR, la plate-forme régionale d'encadrement des CLCOP, et le SRPS nous discutons un programme de renforcement de capacité des membres du CLCOP et CVG. Ainsi, un renforcement technique sera donné par les agents du SRPS et les membres du CRCR (communication et gestion) à quatre membres des neuf (09) CLCOP impliqués, en fin juillet 2008 (convention conclue le 19/06/2008).

3) Les plus grandes difficultés rencontrées sont directement liées au manque flagrant d'information et un besoin pressant de renforcement de capacité des membres des CLCOP et du groupe cible. Le renforcement de capacité de ces groupes cibles doit, pour une grande partie, résoudre ce problème. Le projet a fourni des classeurs avec documentation à chaque CLCOP et les visites d'échange dans la zone et entre les zones doivent expliquer en profondeur les besoins et contraintes de fonctionnement des CVG et de leur rôle au sein du

Cadre de Concertation de la zone. Il faut aussi du temps pour démontrer le fonctionnement du CVG, qui avec des résultats concluants gagne en confiance. Les réunions villageoises, parties intégrantes de l'approche de proximité, motivent et informent les gens.

4) Très vite, il s'est avéré que durant la production d'un état des lieux dans les villages (effectif des pêcheurs, nombre et type de pirogue et d'engin de pêche, et cetera) on ne pouvait pas séparer les pêcheurs de crevettes des autres acteurs de la pêche. Ainsi, l'inventaire a inclus tous les acteurs de la pêche évoluant dans le village. C'est à partir de ces données que les membres de CVG sont élus.

Suite aux résultats de l'étude sur le cycle de vie par le SIK et afin de mieux sensibiliser les acteurs de la pêche, le projet a entamé en début juin 2008 une tombola qui promeut le recyclage des piles usées. Au lieu de jeter les piles usées dans l'eau, il est demandé aux pêcheurs de les ramener chez le boutiquier, action pour laquelle il reçoit un ticket avec lequel numéro il peut gagner un prix. L'activité protège l'environnement et renforce la cohésion sociale des pêcheurs.

5) Les tests avancés dans le rapport d'activités01 du 07 janvier 2008 sur les mailles et les améliorations en post-capture, accompagné d'une promotion de la chaîne de valeur de la crevette Casamançaise et d'une approche écosystémique sont toujours d'actualité et nous cherchons des fonds pour les réaliser.

6) R.A.S.

2. Autres commentaires et observations :

Comme mentionné, il c'est avéré difficile de distinguer sur le terrain les pêcheurs de crevettes des autres pêcheurs. De plus que tous les acteurs de la pêche veulent participer au premier projet qui s'occupe uniquement de leurs besoins et contraintes. Ainsi, nous avons décidé d'incorporer tous les acteurs de la pêche continentale dans la première phase d'identification des acteurs et de l'élaboration d'un état des lieux (effectifs dans chaque village de pêcheurs et de leurs engins de pêche). Cette approche de proximité permet aussi à tout acteur de participer activement à toute prise de décision dans sa zone de pêche et donc d'installer une vraie procédure de cogestion.

Nos expériences de terrain nous ont aussi démontré l'hétérogénéité de la filière pêche et sa complexité qui demandent plutôt une grande flexibilité qu'un cadre rigide. Il s'avère plus efficace de composer les comités de cogestion avec les délégués des Organisations de Producteurs filière (OP filière ou collèges) de pêcheurs, mareyeurs, micro mareyeurs, micro mareyeuses, peseurs, transformatrices. Et mieux, même entre pêcheurs de crevettes (canal, féfé-féfé) et poissons (différents engins) existent des grandes différences en intérêt, contraintes et besoins. Ainsi, le comité du commune de Goudomp est composé du maire (élu local), le chef du centre de pêche (technicien), un mareyeur et six groupes de pêcheurs selon l'espèce pêchée et l'engin utilisé : Walo Walo, Mandingue, Toucouleur, Balante, Malien, Poular. C'est alors dans la phase qui suit l'organisation des acteurs de la pêche en OP filière ou collèges qu'un appui filière peut être donné.

Cette conception c'est encore renforcé après une collaboration fructueuse avec le Programme d'appui au Développement Socio-économique pour la paix en Casamance (GTZ/ProCas), qui nous a permis d'augmenter les connaissances de terrain et de renouer les relations avec les partenaires au développement. Ce programme est une très modeste

émanation de nos interventions dans la pêche continentale depuis 2003 et a renforcé nos relations avec le Conseil Régional et le Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS), structure faîtière des 5 Fédérations de la pêche artisanale au Sénégal qui sont CNPS, FENAGIE Pêche, FENAMS, UNAGIEMS et FENATRAMS. En même temps, l'exécution du projet (mars-juin 2008) a relevé les différents points de vue sur le développement rural et en particulier sur la stratégie de la structuration des acteurs de la pêche. Le projet couvrait la région de Ziguinchor avec un budget de 5.632.700 Francs CFA (€ 8.587,00) et la région de Kolda avec un budget de 1.927.400 Francs CFA (€ 2.938,30). Quoique notre approche de proximité (bottom-up) n'est pas compatible avec le désir des deux partenaires de préférer l'installation de grands comités dits "de surveillance et de protection des ressources halieutiques" (que nous considérons d'ailleurs plutôt comme vaches à lait), l'exécution dans la région de Kolda nous a beaucoup appris.

Dans la région de Ziguinchor le Conseil Régional a préféré l'installation directe de onze comités, sans identification ni sensibilisation préalable des populations. Le CONIPAS a convoqué de chaque village le chef et un acteur de la pêche en réunion et a demandé d'élire les membres du comité. Ce comité doit alors présenter un plan d'activités et les CONIPAS et le Conseil Régional se chargent alors de trouver les bailleurs de fonds.

Dans la région de Kolda, IDEE Casamance a pu développer sa stratégie de proximité : information et sensibilisation par radio communautaire, implication du CLCOP, élaboration d'un état des lieux, réunions villageoises et grandes réunions de la zone en présence des présidents des Communautés Rurales impliquées. L'accueil des premières réunions fut tant que cinq autres PCR s'imposaient, élargissant la zone d'intervention à sept CR. Une synergie avec les activités du projet IUCN NL/EGP et encouragé par un sentiment généralisé qu'il fallait changer le comportement ont provoqué des mesures inédites : application stricte de l'interdiction de monofilament, d'une maille minimale de 13mm pour la crevette et de 25mm pour le poisson. Une première !

Objectifs/Résultats	Progrès par rapport aux Résultats	Indicateurs	Progrès par rapport aux Indicateurs
Objectif 1. Organisation structurelle			
Résultat 1.1 La zone d'intervention est subdivisée en 05 secteurs et les villages de chaque secteur sont déterminés	Les villages et CR adhèrent toujours : secteur Goudomp : + 17 villages ; secteur Adéane : + 3 villages ; secteur Ziguinchor : + 5 villages ; secteur Tiobon : à venir. L'état des lieux est dressé pour les 34 villages initiaux.	Liste des villages riverains par secteur	Actuellement 58 villages sont identifiés et comptent en total 98.194 habitants. Avec une population de 221.669 pour la commune de Ziguinchor, cela fait un effectif de 319.863 personnes.
Résultat 1.2 Les responsables des populations riveraines et tous les acteurs de la pêche crevettière sont identifiés	Dix grandes réunions de zones ont eu lieu, rassemblant au total 12 CR et leurs PCR en personne + le maire de Goudomp. L'identification reste à finir dans la commune de Ziguinchor et les nouveaux villages	Effectif de chaque groupe d'acteurs de la pêche et des élus locaux dans chaque zone d'intervention	La réalisation de l'inventaire des acteurs et des engins de pêche (pirogues et filets) est une activité incessante durant toute la durée du projet. Dans les 34 villages initiaux l'état des lieux est dressé.
Objectif 2. Renforcement de capacité des trois groupes cibles : acteurs de la pêche, populations riveraines et agents de Pêche			
Résultat 2.1 Il existe des cadres villageois de concertation dans chaque secteur qui ont élu leurs représentants	Les comités villageois de gestion (CVG) sont installés dans les 34 villages initiaux. Le reste va suivre. Des réunions de zones ont eu lieu dans les 5 zones identifiées.	Identification des membres des cadres locaux de concertation	Malgré le fait que plusieurs réunions de zone ont eu lieu dans chaque zone, l'identification d'une représentation fixe laisse à désirer.
Résultat 2.2 Les pêcheurs, peseurs, femmes formatrices, mareyeurs et les populations riveraines maîtrisent le projet	La plupart des acteurs de la pêche est informée et enthousiaste. Un appui aux CLCOP est en cours pour appuyer les élus locaux à divulguer les objectifs du projet (actuellement un tombola dans les villages pour le recyclage des piles usées).	Séances de restitution par les membres des cadres locaux de concertation	En cours. Un séminaire de formation des membres des CLCOP en juillet 2008 doit renforcer cette capacité.
Résultat 2.3 Les élus locaux et les autorités administratives s'impliquent et soutiennent le processus	Des réunions d'information démarrent après le renforcement de capacité des CLCOP en juillet 2008 (séminaire de 6 jours) et un appui pécuniaire aux élus locaux.	Présence aux réunions des cadres locaux de concertation	Il c'est avéré que la présence en personne des hauts cadres (Présidents CR, maire) est très importante. A Goudomp les réunions avec 5 PCR et le maire ont eu beaucoup d'impact.
Résultat 2.4 Les agents des services de tutelle assurent un bon encadrement des concertations et de tout le processus	L'implication active des CLCOP pour l'encadrement des acteurs de la pêche a stimulé une approche de proximité qui c'est avéré très concluante. Les déplacements sont réduits et les acteurs de la pêche ont une plat-forme d'information toute proche.	Les agents jouent le rôle de modérateur durant les réunions de concertation	Tâche pleinement exécutée par le CLCOP et ANCAR, ce qui rapproche les encadreurs à la base. Un renforcement de capacité technique de la pêche des CLCOP assure la durabilité de cette approche de proximité.
Résultat 2.5 Il existe un code de conduite consensuel de la pêche crevettière en Casamance	En train d'élaboration avec une attention particulière aux conventions locales.	Validation du code de conduite dans les 05 zones d'intervention	A venir
Objectif 3. Mise en œuvre et pérennisation du code de conduite			
Résultat 3.1 Le code de conduite est largement connu et respecté	Dans plusieurs zones la Loi est appliquée, ce qui est déjà un grand pas en avant. Maille minimale et interdiction de monofilament sont appliquées.	Nombre d'infractions	Plusieurs filets monofilament sont détruits et petites mailles ont disparu.
Résultat 3.2 Les réfractaires identifiés sont verbalisés et les récidivistes signalés à l'autorité	A venir	Fonctionnement des comités de gestion	A venir